

Natura 2000 est une politique européenne, nationale et régionale financée et accompagnée par :



FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES



Structure animatrice :



Introduction

Le bilan d'activité fait le point sur l'animation du site Natura 2000 dénommé « Affluents de la Cère en Châtaigneraie» pour l'année 2021, cinquième année de mise en œuvre du DOCOB.

Pour mémoire celui-ci a défini cinq objectifs de développement durable:

1. Maintenir (voire restaurer) dans un bon état de conservation les populations de moules perlières, les cours d'eau et les habitats naturels
2. Maintenir (voire restaurer) la qualité de l'eau, des sols, la morphologie des cours d'eau
3. Améliorer la connaissance des habitats, des espèces et des habitats d'espèces
4. Mobiliser et informer les habitants aux enjeux de conservation de la moule perlière
5. S'assurer de l'appropriation et du respect des objectifs du DOCOB

Pour les atteindre, 15 mesures ont été identifiées dans le DOCOB : 9 relèvent de la gestion, 3 de la connaissance, 2 de la communication et 1 de l'Animation.

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent donc autour de 9 axes :

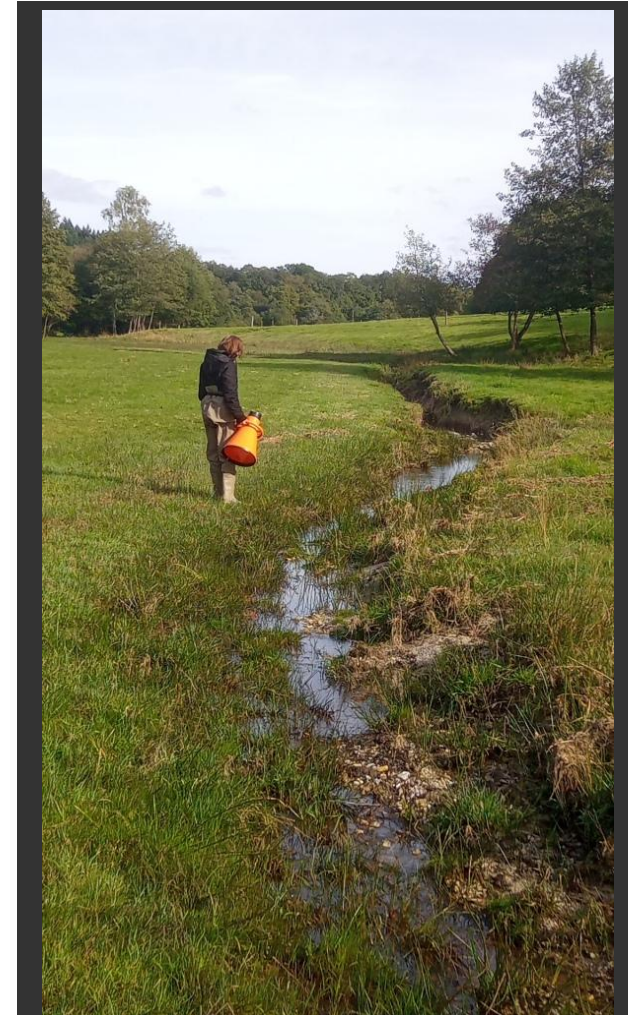
1. Mise en œuvre de la contractualisation
2. Mise en œuvre des actions non contractuelles
3. Assistance, évaluation des incidences, veille écologique
4. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques
5. Communication, sensibilisation et Information
6. Articulation de N2000 avec les autres politiques publiques
7. Gestion administrative et financière, gouvernance du site
8. Mise à jour du Doob, FSD
9. Suivi de la mise en œuvre, bilans

Le bilan d'activité ci-dessous respecte cette organisation dans un souci de lisibilité.

Le DOCOB et l'actualité du site sont disponibles sur la page internet dédié au site Natura 2000 sur l'internet des services de l'Etat dans le Cantal : <http://www.cantal.gouv.fr/zsc-affluents-de-la-cere-en-chataigneraie-a4049.html>

Aucune collectivité territoriale n'a pour l'instant souhaité devenir structure porteuse du DOCOB, l'Etat en a confié par appel d'offres l'animation à Alter Eco, entreprise associative d'expertise des milieux naturels, co-auteur du DOCOB.

Son chargé d'étude spécialisé sur les Moules perlières est en charge de cette animation à hauteur de 20 % de son temps de travail annuel.



Repérage d'un fossé affluent de la Ressègue

1. Mise en œuvre de la contractualisation

Les exploitants ayant contractualisé des Mesures Agri-environnementales et Climatiques (MAEC) vont voir leurs engagements arriver à échéance en 2022. Jusqu'à présent nous nous attachions au grès de nos visites de terrain à suivre que leurs pratiques ne soient pas trop discordantes. Ce qui avait été d'ailleurs attesté sans difficulté lors d'un contrôle ASP qui concernaient 2 exploitants (sur 4). En 2021, les sondages ont été plus précis, au grès d'un parcours le long des berges du Roannes ; ils n'ont pas montré d'écart avec les engagements.

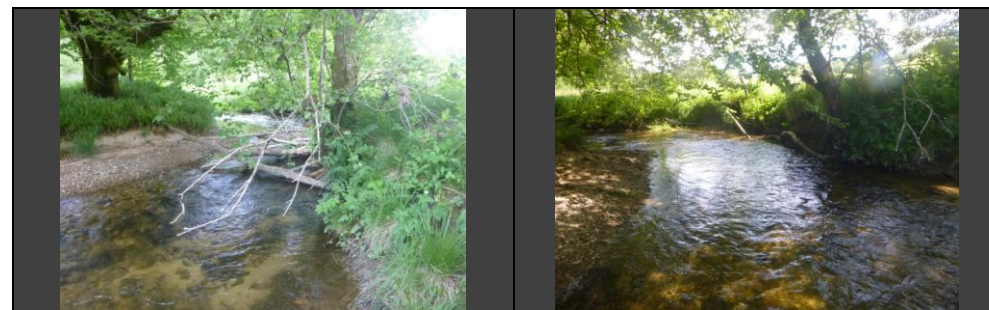
En fin de la séquence d'animation, la structure porteuse du PAEC (Comcom Châtaigneraie cantalienne) a été destinataire par la DRAFF d'une demande d'avis sur l'opportunité de prolonger d'un an les MAEC des contractants. Nous avons échangé avec le technicien de la CCCC en charge de ce dossier pour conclure qu'il serait opportun de proposer aux contractants une reconduction de leur MAEC. Une phase de reprise de contact est envisagée en début d'année 2022.

Début mars, un des exploitants, déjà contrôlé par le passé, est à nouveau contrôlé par l'ASP ; A notre connaissance cette étape s'étant déroulée correctement rien ne devrait venir parasiter la phase à venir de concertation pour la reconduction des MAEC.

2. Mise en œuvre des actions non contractuelles

Dans le même souci de ne pas utiliser au-delà du raisonnable les temps d'animation, nous n'avons suivi les engagements et les pratiques des agriculteurs engagés dans le programme de mise en défens des berges de l'Escalmels, qu'au grès des visites dédiées aux inventaires des Mulettes. Ce qui nous a quand même permis de vérifier que les bacs d'abreuvement et les clôtures remplissaient toujours leurs fonctions.

Dans le souci de prévenir des dommages éventuels aux stations populeuses de Mulettes perlières par des embâcles au moment où celles-ci seraient emportées, il convient de les traiter sans attendre de trop fortes accumulations. A l'occasion du contrôle de la station expérimentale du béal de l'Escalmels, nous constatons qu'une accumulation est en train d'affouiller le lit et provoquer l'exondation d'une berge contre laquelle étaient installées jusqu'à l'an dernier une bonne vingtaine d'individus. Nous décidons donc après observation subaquatique de procéder au dégagement préventif de cet embâcle.



Début d'embâcle sur l'Escalmels au droit d'une station populeuse ; à droite, après dégagement précautionneux

3. Assistance évaluation des incidences, veille écologique

A l'issue de l'animation 2021, nous faisons un porté à la connaissance systématique en direction d'autres acteurs intervenant dans la gestion conservatoire des Mulettes perlières. Les données naturalistes issues des inventaires conduits par l'animateur ont ainsi été fournies à des banques de données qui sollicitaient une transmission (CEN Occitanie et Auvergne ont été destinataires de ces informations nécessitant plus ou moins de traitement selon le niveau d'exigence en qualité des données). L'ensemble des observations ont été versées au fil de l'eau sur le site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) via l'interface CardObs.

L'animateur du site a été sollicité par la DDT du Cantal à propos des possibilités offertes par les Obligations Réelles Environnementales (ORE) pour accompagner un propriétaire dont l'exploitant agricole ne respecte pas les biens et les milieux naturels. Il s'agit dans ce cas, au-delà des problèmes de conservation des berges et du fond de la rivière qui ont été solutionnés suite à une procédure par l'OFB (voir bilan 2020), d'ancrer par ce dispositif, des bonnes pratiques de gestion qui ne fragilisent pas le milieu. Le propriétaire n'a pas donné suite à cette option.

L'animateur a également échangé avec des acteurs forestiers (Unisylva, CNPF) en particulier sur la problématique d'énrésinement des berges des cours d'eau. Il a prodigué les conseils techniques pour accompagner un chantier de coupe d'une plantation implantée sur les berges de l'Escalmels et pour éviter une replantation en berge d'essence allochtones.

L'animateur a enfin été interrogé par le service départemental de l'Office Français de la Biodiversité du Lot dans le cas d'une procédure à l'encontre d'un exploitant de l'Escalmels amont qui laisse son troupeau divaguer dans le cours d'eau au droit de stations de Mulettes perlières. Il a été fourni au service de l'Etat l'historique des contacts et des dispositions qui avaient été proposées à l'exploitant dans le cadre du programme de mise en défens des berges de l'Escalmels, et qu'il n'avait pas souhaité engager malgré le niveau favorable des aides.

L'animateur a continué d'exercer, grâce à des relais d'information locaux et à sa présence régulière sur le site, une attention aux projets qui pourraient relever de l'évaluation d'incidence Natura 2000 et, plus généralement, aux pratiques qui pourraient remettre en question le bon état écologique du site.

4. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques

La station de référence du béal de l'ancien moulin de Rhodes sur l'Escalmels a été suivie à nouveau mais de façon décalée du fait de conditions pluvieuses qui ont marquées tout le printemps 2021. Alors que l'inventaire réalisé à une date précoce (avril) en 2020 avait permis de doubler l'effectif habituel (431 individus contre 283 la meilleure année), le contrôle cette année en juin est en replis sur 2020 tout en restant au-delà des suivis des meilleures années antérieures avec 371 individus contrôlés.

Il faut donc continuer de suivre cette station de référence et à l'avenir essayer de mieux cerner les conditions morphodynamique du cours d'eau et les conditions stationnelles. Pour cela des mesures, à minima de température, seront mises en œuvre de façon automatisées.

La météo du début d'été revient pluvieuse, ce qui charge les ruisseaux notamment en matières en suspension, et nous n'aurons pas l'occasion de revenir suivre d'autres tronçons avant la fin août.

Profitant de ce délai nous cherchons à nous doter d'un protocole d'inventaire fiable et répliquable afin de pouvoir déceler à l'avenir des tendances de populations. Cette réflexion nous conduit à analyser les différents protocoles disponibles dans la littérature et notamment ceux produit dans le cadre d'une thèse à l'université de Montpellier, par C. Laborde.

Nous mettons donc en place une phase de test en associant un bénévole d'Alter Eco et l'animateur Natura 2000 de la ComCom du Pays de St-Flour, Anthony Caprio. Ce dernier

ayant eu à produire un plan d'échantillonnage et un protocole d'inventaire robuste pour documenter l'occupation des cours d'eau de la Truyère amont, nous étions intéressés à sa participation et son retour d'expérience.

La session nous permet de tester 2 protocoles sur plusieurs stations expérimentales en amont du moulin de Mambert, l'un destiné à estimer l'indice de détectabilité des Mulettes par chaque observateur, l'autre visant à estimer l'abondance.

L'intérêt de ces approches standardisées réside dans le fait qu'elles obligent à réfléchir un cadre d'étude à moyen long terme, condition toujours préférable à l'inventaire au cas par cas qu'il est toujours compliqué de comparer avec d'autres sites voire même en tendance interannuelle.

Les 2 malacologues repartent avec autant de questions que de réponses mais connaissent cependant leur taux de détectabilité (à l'instant « t » dans le contexte de la Ressègue) après avoir appliqué une fois le protocole standard (7,5 mn pour prospecter une section de cours d'eau de 400 m²) puis en l'adaptant à un rythme de prospection plus confortable selon l'expérience de chacun (environ 40mn / 400 m²). Les taux de détectabilité ont varié du simple au double pour un des prospecteurs, et de l'autre d'un 1/3 pour le second.



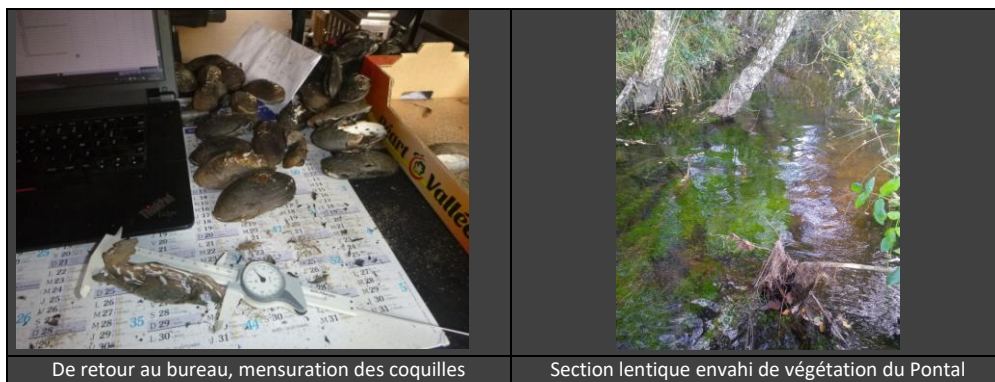
Nous avons sollicité la structure animatrice du PNA en région Auvergne-Rhône-Alpes afin d'obtenir un accompagnement technique, voire financier (prise en charge des déplacements par ex.) et de pouvoir ouvrir ces tests de protocoles à d'autres malacologues concernés par ces problématiques. Il nous a été répondu que ces questions essentielles étaient posées dans le cadre d'un projet Massif-central pour les mulettes et qu'il trouverait à cette échéance un probable financement.

Nous avons préféré ne pas attendre cette perspective qui s'avère chaque année remise en avant sans jamais déboucher concrètement.

Au profit de l'arrivée dans la structure animatrice d'une salariée en apprentissage durant ses études à l'université de Montpellier, nous reprenons à l'automne le cours de nos réflexions et de nos investigations sur le cours moyen amont de la Ressègue qui semble montrer des signes inquiétant d'érosion de ses effectifs de Mulette perlière. En effet, l'année d'étude étant sanctionnée notamment par les résultats d'un cas d'application de protocole d'inventaire naturaliste, l'intention est de faire du cas de la Ressègue un cas d'école sur ce plan. Ce sera également l'occasion de mettre en place des suivis des pressions éventuelles qui s'exerceraient sur ce cours d'eau afin à terme de tenter d'obtenir des réponses à nos hypothèses.

Dans la perspective de pouvoir comparer nos données des 10 dernières années avec les résultats de suivis qui seront mis en place en 2022, et afin d'affiner le choix des protocoles d'inventaire, nous sommes repassés sur une station (au moulin de la Veuve) inventoriée en 2016. Un protocole Capture-marquage-recapture virtuel a été suivi avec deux observateurs se succédant sur le même tronçon pour obtenir une cartographie la plus précise possible des individus présents.

Les premiers recollements semblent montrer qu'il sera compliqué de comparer les inventaires effectués dans le passé sans positionnement précis des individus (au-delà de la distance métrique depuis le début de la prospection) avec celui réalisé lui en cartographiant le lit et la position des Moules.



De retour au bureau, mensuration des coquilles

Section lentique envahi de végétation du Pontal

Un autre essai doit être mené sur la station expérimentale de l'Escalmels en début de la prochaine séquence d'animation 2022, pour étudier si nous aboutissons à des conclusions plus encourageantes.

En l'absence de comparaison limitant les marges d'incertitude, il apparait évident que des tendances de populations resteront biaisées ; cela obligerait à reprendre, probablement

selon un plan d'échantillonnage adapté à la tâche, la stratégie d'inventaire comme si nous appréhendions ce cours d'eau sans données préalables.

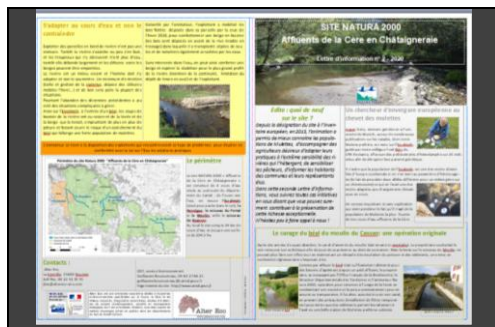
Comme nous avons achevé la reconnaissance du Pontal aval en 2020, il a paru opportun de vérifier la permanence de l'occupation par les Mulettes du tronçon le plus à l'amont de ce cours d'eau, à proximité du stade de Glénat. Cette section hors site N2000 car largement déconnectée des stations recensées plus en aval, était néanmoins reconnue comme importante car en situation naturelle inhabituellement proche de zones de sourcins très productives. 59 Moules perlières avaient été décomptées en août 2013 ; ce 26 octobre 2021 nous avons recensé 17 Mulettes vivantes mais trouvé 14 coquilles. L'engraissement par de fort volume de sable en plusieurs bancs, l'envahissement d'une partie de la lame d'eau par des hydrophytes (renoncules aquatiques) commencent à avoir raison de cette station originale. Un dégagement des obstacles à l'écoulement, pourtant de petit volume, mais conditionnant l'ancrage des hydrophytes, devrait être tenté afin d'étudier si cela peut freiner l'extinction.

Récapitulatif des inventaires 2021

Dates	Lieu-dit	Rivière	Numéro de tronçon	Longueur suivie (en m)	Effectif max. précédemment connu	Effectif 2021
01/06/21	Aval affluence Escazals / amont partie ouverte	Ressègue	Res22	191	Non connu avec précision	179
09/06/21	béal du moulin de Rhodes	Escalmels	Es7	135	435 (JB)	360
15/06 + 26/08/21	Vers l'amont du moulin de Mambert	Ressègue	Res23	400	880 (Taupin & al 2000)	85
13/10/21	Suite du tronçon amont moulin Mambert, après bois	Ressègue	Res26 Res27 Res28	75 82 60 38	1500 (Taupin & al 2000)	36 87 6 7 } 136
26/10/21	Stade de Glénat	Pontal	Po2	80	59 (2013 – JB & HP sur 98 m)	17 (14 ↑)

5. Communication, sensibilisation et Information & 10. Participation au réseau Natura 2000 et autres

Nous avons poursuivi la distribution au cas par cas du 2nd numéro de la Lettre d'Information du Site au grès des rencontres ou des passages en mairie pour réassortir les comptoirs de présentation. Nous n'avons pas engagé de visite des équipes municipales étant donné le contexte sanitaire en période de covid et variant qui incitent à limiter les contacts physiques.



En outre, le COPIL du site Natura 2000 étant prévu en 2021 (octobre) nous savions pouvoir rencontrer les élus à cette occasion.

Le 21 octobre nous avons participé en présentiel à la réunion annuelle du PNA Mulettes Occitanie afin de prendre connaissance des dernières données autour des naïades (Grande Mulette et Mulette perlière) dans le grand sud-ouest français. L'après midi, un programme de visites d'ouvrages ayant été aménagés pour restaurer la continuité écologique et sédimentaire du Célé ont été visités en présence de l'animateur du SMLCM.

Une page dédiée au site est visible sur l'internet des services de l'Etat dans le Cantal :

<http://www.cantal.gouv.fr/zsc-affluents-de-la-cere-en-chataigneraie-a4049.html>

Et sur le site Web de la structure d'animation, un onglet spécifique dans une page Sites Natura 2000 a été enrichi des dernières actualités et documents utiles (http://altereco-env.com/crbst_49.html)

6. Articulation de N2000 avec les autres plans et programmes

L'animateur a participé au COPIL du site Natura « Basse vallée de la Cère » le 10 novembre 2021. En effet les membres du COPIL de ce site ont délibéré pour demander l'extension de son périmètre jusqu'au pont de Rhodes afin de provoquer la continuité sur l'Escalmels entre les deux sites. Cette option pourra également permettre au syndicat mixte en charge par délégation de réaliser des travaux en régie notamment sur des ouvrages interrompant la continuité écologique comme celui sur la Ressègue, juste en amont de la confluence avec l'Escalmels. Ce seuil partiellement effondré, sans usage a

déjà été expertisé par la cellule d'expertise et d'assistance attachée à la structure d'animation régionale du PNA Mulette (CEN Auvergne) en juin 2020 (présence de 73 individus vivants au droit de l'ouvrage).

Cette expertise a d'ailleurs donnée lieu à des échanges avec le responsable de la cellule d'expertise, ainsi qu'avec les techniciens de rivière qui préparent l'arasement de ce seuil au SMDMCA.

7. Gestion administrative et financière, gouvernance du site

De cette section de l'animation relève le temps de travail réalisé par l'animateur et les personnes qu'il encadre pour contribuer à la réalisation des objectifs détaillés au DOCOB. L'essentiel de l'activité en regard de cette rubrique est consacrée à la préparation du programme annuel, l'évaluation des besoins en matériel, temps humain et budget, à la préparation et la tenue du COPIL, puis au recellement en fin d'exercice.

8. Mises à jour du DOCOB

Les informations contenues sur le Formulaire Standard de données sont conformes au niveau de connaissance du site et ne donnent pas encore lieu à révision.

9. Suivi de la mise en œuvre du DOCOB

Cette rubrique regroupe les actions propres à faciliter la mise en œuvre du DOCOB ; elles relèvent essentiellement du domaine de la gouvernance et du financement. Un tableau de bord interne à la structure d'animation est toujours renseigné au fur et à mesure de l'avancement des missions ; il permet de décompter les temps passés et justifier de la réalisation des différentes actions inscrites au programme annuel.

Des points réguliers ont été faits par l'animateur auprès du correspondant Natura 2000 de la DDT du Cantal.

Enfin, cette section concerne le temps passé à l'élaboration des contenus, à l'organisation des plannings à consacrer à différentes actions, au contrôle budgétaire de la mission d'animation, et à l'écriture du présent bilan annuel.

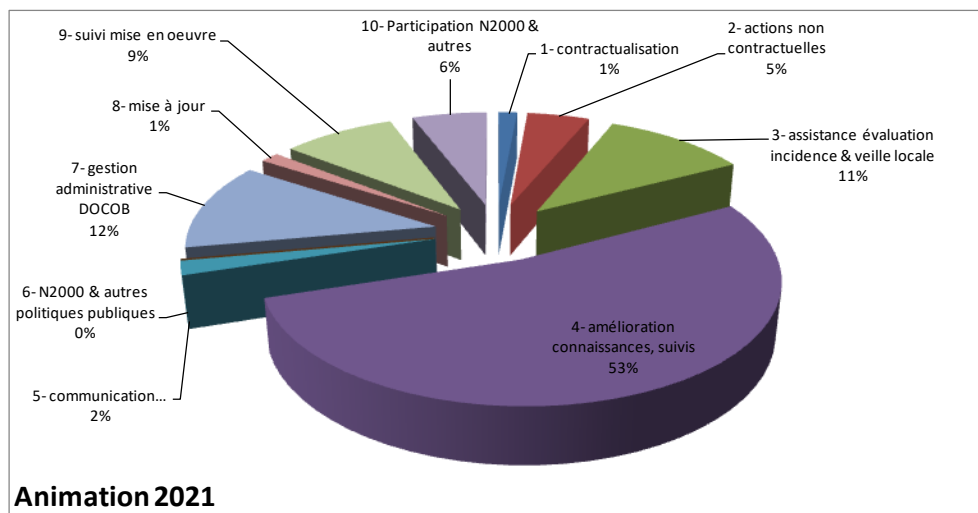
Le COPIL du site s'est tenu en mairie de Siran en présence d'une vingtaine de membres et invités qui ont activement participé aux échanges. La vie du site depuis le précédent COPIL (14/10/2019) a été exposée faisant réagir et s'interroger les participants sur de nombreux

points : facteurs d'habitabilité des cours d'eau pour la Mulette perlière ; process de traitement des MES par EDF au niveau de son barrage tampon (Lamativie) ; perspectives de déploiement de nouvelles MAEC dans le cadre du contrat de progrès porté par le SMDMCA...

A/ Bilan synthétique :

La ventilation par grands thèmes du budget temps consacré par l'animateur (dont la participation ponctuelle d'un autre salarié) se décompose comme suit sur une base 2021 de **208** heures (soit 30 j) proche de 2020 (215 heures) en accord avec le temps d'animation prévus (31 j).

Dans le graphique ci-après, on constate que la répartition des temps consacrés aux différentes missions suit les tendances des années précédentes, en effet on note que le pôle connaissance (53 % du total contre 50 % en 2020) est toujours le poste clef. Le poste « assistance évaluation d'incidence et veille environnementale » se maintient (9 % en 2020 ; 11 en 2021) ce qui est le signe que la structure animatrice est correctement identifiée par les acteurs qui savent la solliciter. La communication a marqué le pas évidemment (18% en 2020) puisqu'il n'y a pas eu de nouvelle LIS et que le temps prévu pour une distribution plus large a été contrarié par les précautions sanitaires liées au COVID.



B/ Difficultés rencontrées

La principale difficulté a été comme il fallait s'y attendre l'irruption dans nos vies du virus du SARS Cov 2 et ses nombreuses variantes. Les contacts sociaux devant être réduits à minima, les relations avec la populations, les acteurs économiques et politiques du site se sont étioilés, les élus particulièrement ont été peu sollicités devant l'ampleur de leur tâche auprès de leurs administrés pour faire face à la pandémie.

C/ Perspectives 2022

La structure animatrice s'est vu confier nouvelle tranche de l'appel d'offre triennal.

Le programme d'action prévoit de palier les difficultés à faire parler du site et des espèces qu'il abrite en déployant un programme de communication jusque là peu mobilisé. Il est évoqué notamment l'idée de faire tourner dans une salle communale bien située (Siran ? St-Mamet ou Roannes ?) une exposition qui traiterait des richesses des cours d'eau. Alors que les propriétaires riverains (moulin, propriétés non agricoles) n'ont pu être réellement concertés durant la pandémie, il est prévu d'intensifier les contacts en priorité les riverains immédiats des cours d'eau afin de voir avec eux quels sont leurs perceptions des rivières et parler de leurs sensibilités, voire de monter des projets de conservation de la Mulette perlière avec eux.

Pour la connaissance, la priorité sera donnée à la mise en place d'une stratégie d'échantillonnage, un plan d'inventaire et un monitoring des facteurs abiotiques sur la Ressègue qui permettra à moyen terme de surveiller les populations afin de déceler les tendances sur leur conservation.